

# NOUS RECRUTONS !



## INTERVENANT(E) PSYCHOSOCIAL(E) POINT DE SERVICE STE-AGATHE-DES-MONTS

**Vous désirez faire une différence dans la vie des personnes vivant avec un trouble neurocognitif et les personnes proches aidantes ?**

### **Pourquoi choisir la Société Alzheimer des Laurentides ?**

- Autonomie communautaire
- Approche centrée sur la personne
- Conciliation travail/famille/vie personnelle
- Gestion participative
- Formation continue

**Date limite : 6 mai 2026**

**Entrée en fonction : mai 2026**

**Faire parvenir votre CV à:**

Julie Therrien

Coordonnatrice des programmes et services  
admin@salaurentides.ca

# Société Alzheimer

L A U R E N T I D E S

## Principales responsabilités

- Service d'accueil psychosocial, d'information, de soutien, d'accompagnement et d'orientation
- Information sur les différents aspects de la maladie et des services existants
- Écoute téléphonique
- Rencontres individuelles et familiales
- Animation de groupes de soutien et d'ateliers de formation pour les personnes proches aidantes
- Programme *Référence aideance Québec*
- Participation au plan d'intervention
- Rédaction de statistiques
- Participation aux comités locaux
- Tenue de kiosques et présentation des services
- Rédaction d'articles et entrevues
- Déplacements dans la région des Laurentides

## Profil recherché

- DEC en travail social ou tout autre champ connexe à l'emploi
- Expérience dans les secteurs de la santé et/ou services sociaux
- Dynamisme, entregent, confidentialité et discrétion
- Capacité d'écoute et d'empathie
- Travail en individuel et en équipe
- Aptitudes en communication verbale et en animation de groupe
- Grande aptitude au chapitre des relations interpersonnelles, y compris la prise de décision partagée
- Souplesse et solidarité
- Aisance à travailler avec l'informatique

## Conditions de travail

- Poste permanent 28 heures/semaine et à l'occasion de soir
- Possibilité de télétravail partiel après la formation
- Salaire entre 22,73 \$ et 26,11 \$ de l'heure selon expérience
- Assurance collective, télémédecine, régime de retraite (après 6 mois)
- Congé maladie/personnels (après 3 mois)
- Allocation mensuelle cellulaire
- 2 semaines de congé payées durant les fêtes